



LA RANDONNÉE CRÉMOLANE Randonnées et Marches (Saison 2026-2027)

Depuis 1995, La Randonnée Crémolane reste fidèle à ses **valeurs d'origine**

- Pratiquer la randonnée et la marche pour tous niveaux,
- Découvrir le patrimoine local, s'immerger en pleine nature,
- Créer des liens entre randonneurs.



Les randonnées et marches sont assurées par des **animateurs** et **animatrices bénévoles** et ont pour cadre la région de **Crémieu** (Isle Crémieu) et les massifs voisins dans un rayon de 100 km : **Massif des Bauges, Beaujolais, Bugey, Chartreuse, Jura, Monts du Lyonnais, Pilat, Vercors**, etc.

La Randonnée Crémolane (association "loi 1901") a été créée en 1995 et est indépendante depuis octobre 2006. Elle est gérée par un CA de 6 membres élus par les adhérents. L'association compte 258 adhérents (saison 2025-2026).

En adhérant à La Randonnée Crémolane, vous bénéficiez des **activités suivantes** :

- Participer à **toutes les randonnées** inscrites au programme, sans limitation de nombre. A vous de choisir vos sorties en fonction de votre capacité physique (voir ci-dessous le paragraphe "caractéristiques"),
- Une fois par an, un **séjour** de 5 jours en montagne en centre de vacances, à un tarif de groupe,
- Des **événements conviviaux** tout au long de l'année : Repas (fête d'été, de fin d'année), galette des rois, bugnes, randonnée et visite à la journée...,
- Plusieurs fois dans l'année : des **marches à thème** organisées par d'autres associations amies.

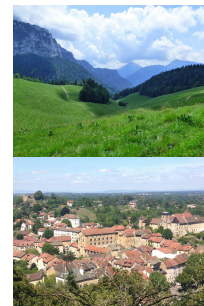
Nous organisons le 3^{ème} dimanche d'octobre une **randonnée de village**, ouverte à tout public. Elle rencontre un grand succès avec 1 200 participants en 2025. Prochaines dates : Dimanche 18/10/2026, Dimanche 17/10/2027.

<https://larandonneecremolane.com/randonnee-de-village/>

Caractéristiques des randonnées et des marches proposées aux adhérents

- | | | |
|----------------------------|----------|--|
| • lundi en 1/2 journée | 6-7 km | circuits faciles, pour débutants et tous marcheurs |
| • lundi en 1/2 journée | 9-12 km | circuits faciles, pour débutants et tous marcheurs |
| • jeudi en 1/2 journée | 6-8 km | circuits faciles, pour débutants et tous marcheurs |
| • jeudi à 19h00 (en été) | 4-8 km | circuits faciles, pour débutants et tous marcheurs |
| • jeudi en 1/2 journée | 12-15 km | pour tous marcheurs ou bons marcheurs |
| • jeudi en journée entière | 15-20 km | pour bons marcheurs ou très bons marcheurs |

Les sorties en 1/2 journée ont lieu le matin de juin à août, et l'après-midi pour le reste de l'année.



Le **programme des randonnées** est adressé aux adhérents par courriel en amont du trimestre concerné. Il est mis en ligne sur le site Internet, page [date des randonnées](#). En cas de report/ajout/annulation, l'information est diffusée par courriel et sur le site à la rubrique [Actualités - Dernière minute](#).

Comment participer à une randonnée ?

- Le départ de toutes les randonnées se fait depuis le parking de Carrefour Market Crémieu.
- Se présenter 10 minutes avant l'heure indiquée sur le programme.
- Si la météo est incertaine, pour toutes les randonnées, contacter l'animateur pour s'assurer du maintien de la sortie.
- Pour les sorties à la demi-journée, se présenter simplement au départ (inutile de s'inscrire). Vous avez un doute sur la météo, contactez l'animateur.
- Pour les sorties du jeudi en journée complète : s'inscrire la veille auprès de l'animateur, par téléphone ou SMS.
- La liste des animateurs avec leur numéro de portable est remise lors de la confirmation d'adhésion.
- En cas de déplacement en voiture, il se fait en covoiturage depuis Crémieu / Parking Carrefour Market. Une participation aux frais de route est versée par chaque marcheur au conducteur, pour toutes les sorties, qu'elles soient en 1/2 journée ou en journée, sur la base de 6 cts d'euros par kilomètre parcouru.

Sécurité

- Respecter les consignes de l'animateur de la randonnée.
- Être correctement équipé : chaussures de randonnée, sac à dos, pharmacie personnelle (pansements...), réserve d'eau, vêtements de protection froid/pluie, protection contre la chaleur.
- Se munir de ses papiers : carte identité, sécurité sociale/mutuelle, téléphone d'une personne à prévenir.

Seules les randonnées inscrites au programme trimestriel sont couvertes par l'assurance de l'association

L'Adhésion pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre est acceptée dans la limite des places disponibles.

Vous souhaitez adhérer ? Remplissez la demande d'adhésion à retourner avec le règlement. Vous serez recontacté.



DEMANDE D'ADHÉSION SAISON 2026-2027 (version 24/06/2026)

A retourner par courrier AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2026

avec le chèque de règlement - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA ÉCARTÉ

Je soussigné(e)

Mme, Mr (barrer mention inutile)

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél fixe :

Tél portable :

Email* *merci d'écrire lisiblement* :

Je soussigné(e)

Mme, M. (barrer mention inutile)

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél fixe :

Tél portable :

Email* *merci d'écrire lisiblement* :

* Votre adresse email sert à vous adresser le programme trimestriel, à vous avertir en cas de modifications de dernière minute et vous informer de nos actualités. Elle n'est pas diffusée à des tiers.

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM :

Prénom :

Tél fixe :

Tél portable :

Demande mon adhésion à l'Association "La Randonnée Crémolane"

La loi n°84-610 du 16/07/1984 fait obligation aux associations d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Une assurance de base couvrant les accidents corporels est souscrite. Outre cette garantie qui est acquise à l'adhérent, il lui sera proposé une assurance facultative pour mieux couvrir mes propres accidents corporels.

Je m'engage à :

- Régler ma cotisation par chèque (14 € par personne pour la saison) à l'ordre de : La Randonnée Crémolane
- Respecter les termes des Statuts et du Règlement intérieur de l'association
- Être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.

J'autorise la publication de photos me représentant sur le site larandonneecremolane.com. À tout moment, je peux demander le retrait de photos me représentant en contactant le Président.

NOM + Signature

NOM + Signature

A (ville) :

Le (date) :

(Mention manuscrite : Lu et approuvé)

Hors activités inscrites au programme de l'association, La Randonnée Crémolane n'est pas couverte.

A chaque randonnée, vous serez équipé.e de : chaussures de randonnée, sac à dos, pharmacie personnelle (notamment pansements), réserve d'eau, vêtements de protection froid/pluie, protection contre la chaleur et des coordonnées d'une personne à prévenir.

La loi n°78.17 "Informatique et Liberté" du 6/01/1978 s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Bureau de l'Association.